



**Compte rendu CAPL d'évaluation des Agents de catégorie B
Du 29 juillet 2017**

Le 29 Juillet s'est tenue la CAPL de demande en révision de l'évaluation professionnelle des contrôleurs principaux (CP), contrôleurs 1^{er} classe (C1) et les contrôleurs 2^{eme} classe (C2).

Les trois organisations syndicales élues (toutes présentes lors de cette CAPL) sont :

- Solidaires Finances Publiques (3 sièges)
- CGT Finances Publiques (2 sièges)
- Union CFTC/UNSA/CFDT Finances Publiques (1 siège)

En propos liminaires, nous avons rappelé que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public. Un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

Nous avons une fois de plus dénoncé la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. En effet, cette procédure, qui n'apporte rien de plus aux agents, est davantage utilisée comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

C'est pour cela que Solidaires Finances Publiques revendique la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel et exige la suppression du recours hiérarchique.

Concernant cette CAPL, 10 recours hiérarchiques avaient été déposés (3 ont obtenu des modifications partielles et 7 un rejet en totalité.)

A l'issue de ce recours, 5 agents ont décidé de déposer un recours en CAPL, répartis de la façon suivante :

- 1 CP
- 2 C1
- 2 C2

Pour rappel, l'année passée 22 recours hiérarchiques avaient été déposés et à l'issue de ce recours, 17 agents avaient déposé un recours en CAPL...

La réserve pour l'ensemble des 3 grades de contrôleurs était cette année de ... rien du tout !

Et pour cause : la version 2017 à la sauce PPCR de l'évaluation professionnelle n'accordait plus le moindre mois d'accélération aux agents de catégorie B (contrôleurs et géomètres). Pour Solidaires Finances Publiques, cette version sera encore plus dévastatrice puisque cela conditionnera les évolutions de carrière (tableau d'avancement, liste d'aptitude).

Tous les dossiers ont obtenu des modifications partielles (profil croix et/ou appréciations générales)

Vos élus vous rappellent que toutes les composantes du compte rendu d'entretien professionnel (CREP) sont importantes : les croix du tableau synoptique, les mots utilisés dans l'appréciation générale, la réalisation des objectifs fixés, etc etc.

C'est pourquoi, lorsque vous prenez connaissance de votre CREP, veillez à être très vigilants. Il ne faut RIEN sous-estimer !

Aussi, n'hésitez pas à faire appel à vos représentants syndicaux en cas de doute ou d'incohérence dans votre CREP, nous vous aiderons à le décrypter et à rédiger votre éventuel recours.

Les élus en CAPL B de Solidaires Finances Publiques restent à votre disposition pour tous renseignements.

Isabelle FERRUCCI
SIP OISANS-DRAC
04-76-39-39-19

Sylvie KAMINSKI
SIP OISANS-DRAC
04-76-39-38-86

Marie-Christine VIOLA
SPF 2
04-76-39-38-84

Fabienne RICAUD
CDIF ST MARCELLIN
04-76-64-97-16

Fabienne DUSSAUD
PCE VOIRON
04-76-67-04-38

Yvon BERARD
BCR
04-76-70-85-37

Pour nos lecteurs assidus, le syndrome d'aphonie sévère est de retour... (cf compte-rendu de la CAPL notation 2015)

